

Impôt sur le revenu—Loi

M. le vice-président: A l'ordre! L'honorable députée de Gatineau (M^{me} Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Monsieur le Président, j'aurais besoin d'être guidée car il me semble que le commentaire et la question sont sensés être adressés au discours de notre collègue de Churchill (M. Murphy) et non sur ma question et mon commentaire à moi.

M. le vice-président: A l'ordre! Je pense que le commentaire n'était pas terminé. L'honorable député de Laurier (M. Berger) a la parole.

M. Berger: Monsieur le Président, j'ai pensé que justement c'était un débat ici, entre les deux côtés de la Chambre, et qu'on pouvait se référer à ce qui avait été dit par d'autres députés dans ce débat. On ne vit pas dans un vase clos comme l'honorable députée de Gatineau (M^{me} Mailly).

Comme je le disais, elle n'a absolument rien compris quand elle persiste à vouloir se battre au sujet de l'inflation sur le dos des pensionnés...

M. le vice-président: A l'ordre! L'honorable député a raison sur ce rappel au Règlement. Je demanderais au député de Laurier (M. Berger) de bien vouloir poser sa question ou d'émettre un commentaire sur le discours de l'honorable député de Churchill (M. Murphy).

L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) sur un rappel au Règlement.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, vous avez sans doute remarqué que j'ai eu beaucoup plus de patience que l'honorable député lorsque, dans un commentaire à l'honorable député de Churchill (M. Murphy), elle a fait référence à tout ce que j'avais dit.

J'aurais préféré, monsieur le Président, que l'honorable députée de Gatineau (M^{me} Mailly) se lève et fasse des commentaires sur ma déclaration une fois que j'aurais eu terminé mon intervention. Mais vous avez remarqué, avec une nouvelle habileté, ce qu'elle a fait. Elle n'a pas répliqué à ce que j'avais dit et elle a préféré attendre de faire des commentaires sur le discours de l'honorable député de Churchill (M. Murphy) en embarquant le député de Saint-Denis par la bande. On n'a pas réagi, on a été calme, c'est vendredi après-midi et il est 16 h 55, alors, j'ai pensé que, sportivement, je pouvais la laisser aller.

Mais si elle insiste, j'insisterai aussi et puis je ferai des commentaires sur le commentaire de l'honorable députée en lui répondant. Et à ce moment-là, monsieur le Président, vous allez en perdre votre latin. Alors, je fais appel à elle en lui disant: Mon Dieu! Laissez donc notre collègue de Laurier (M. Berger) terminer ses commentaires sur les commentaires qui ont pu être faits durant toute la journée.

Mme Mailly: Je veux que le projet de loi passe.

M. Prud'homme: Madame! Nous avons une entente. Le projet va passer, soyez sans inquiétude. Soyez calme.

M. le vice-président: L'honorable député de Laurier a la parole.

M. Berger: Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup. La question que je voulais poser au député de Churchill était justement cela, savoir que lorsqu'on voit l'attitude de la députée de Gatineau, qui reflète bien l'esprit conservateur...

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable député. La période des questions et commentaires est terminée. Débat.

[Traduction]

Nous avons consacré trois minutes à des rappels au Règlement. La période de questions et d'observations a duré 13 minutes. Nous reprenons le débat. La parole est au député de Laurier (M. Berger).

M. Dick: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense qu'au cours des discussions que nous avons tenues vers 14 heures, nous nous sommes entendus pour voter avant 17 heures afin d'en finir avec cette loi. Je pense que cela faisait l'objet d'un consensus.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je peux assurer au ministre que nous n'avons aucune intention de ne pas adopter ce projet de loi. Si la députée de Gatineau (M^{me} Mailly) veut bien se taire un instant, nous en aurons fini avec cette mesure dans deux minutes.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je voudrais ajouter une observation. Aujourd'hui le gouvernement a failli perdre ce projet de loi à cause de la députée de Gatineau.

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, on n'a qu'à jeter un coup d'oeil aux journaux pour voir à quel point le gouvernement a perdu de sa crédibilité. Voici un article paru dans *The Ottawa Citizen*. John Ferguson y parle des nouvelles règles de l'épargne-retraite qui ont la même orientation que la politique du gouvernement dans le domaine de la famille. Comme chacun de sait, monsieur le Président, le gouvernement a présenté de nouvelles règles concernant l'épargne-retraite. Qui en profite? On le devine facilement: les gens qui ont les plus gros revenus. M. Ferguson donne l'exemple d'un particulier gagnant 100 000 \$ par an qui verse la cotisation maximale de 15 500 \$ dans un régime enregistré d'épargne-retraite et qui, de ce fait, économise près de 8 300 \$ d'impôt sur le revenu aux niveaux fédéral et provincial. L'État finance-rail donc plus de la moitié de sa cotisation. Par ailleurs, une personne gagnant 20 000 \$ par an ne pourrait verser qu'un maximum de 3 600 \$ et n'économiserait ainsi que 1 050 \$ d'impôt. Dans ce cas, la contribution de l'État à la cotisation serait inférieure à un tiers. Le gouvernement est donc prêt à payer aux riches plus de la moitié de leur REÉR, mais il n'en offre qu'un tiers aux pauvres. C'est exactement le même genre de politique qu'on nous propose dans le cas des allocations familiales. Les gens dont le revenu n'est que de 15 000 \$ ont vu leur impôt augmenter de 1,7 p. 100 depuis que le gouvernement conservateur est au pouvoir.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3^e fois, est adopté.)